



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 28 février 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vigilance météorologique orange : épisode neigeux

Le département de l'Ardèche est maintenu en vigilance orange neige verglas jusqu'au 1^{er} mars. L'épisode neigeux de ce mercredi 28 février va se prolonger toute la journée, principalement sur le sud du département. Sur les sols gélés depuis plusieurs jours, la neige tient même en plaine.

Ainsi on attend des quantités de neige supplémentaire pour cet après-midi et jusqu'à demain matin de l'ordre 20 à 30 cm sur les Boutières, le Bas Vivarais et sur les Cévennes, le plateau ardéchois et le Coiron. On attend également entre jusqu'à 5 cm sur le Haut-Vivarais et dans la Vallée du Rhône.

A la faveur d'un redoux, les précipitations devraient faiblir dans la matinée de jeudi 1^{er} mars, avec une limite pluie-neige qui devrait remonter.

Dans le sud du département, les transports scolaires desservant **les établissements scolaires listés en annexe** ne seront pas assurés demain 1^{er} mars.

Dans le nord du département et la Vallée du Rhône, les transports scolaires seront assurés.

La région, gestionnaire des transports scolaires conseille toutefois aux parents d'être vigilants, de ne pas laisser les enfants seuls au bord de la route sans s'être assurés du passage du car.

Les établissements scolaires seront ouverts sur l'ensemble du département et accueilleront les élèves.

Les transports de voyageurs ne seront pas assurés entre ce soir minuit et demain 12h, sur les lignes : 13, 15, 16 17, 102 et 103.

Les poids lourds restent interdits sur le Col de l'Escrinet, jusqu'à nouvel ordre.

Ils sont également interdits sur l'ensemble de la RN 102.

Enfin une partie de la RN102 (entre Mayres et le département de la Haute-Loire) est interdite à tous les véhicules.

Le préfet de l'Ardèche appelle à la vigilance, conseille aux automobilistes de limiter leurs déplacements, de faire preuve de la plus grande prudence et d'adapter la conduite à ces conditions climatiques particulières.

Suivez le compte Twitter de la préfecture «@Prefet07» et la page Facebook « Préfet de l'Ardèche » pour être tenus informés de l'évolution de la situation.

Vous pouvez également consulter :

- le site internet Inforoutes Massif central : <http://www.inforoute-massif-central.fr/>

- la carte météorologique de Météo France : www.meteofrance.com

- le site du conseil départemental sur les conditions de circulation :

<https://geo.geoardeche.fr/infostrafic07/index.html>

- l'antenne régionale des transports interurbains et scolaires de l'Ardèche (conditions de circulation), composez le 04 26 73 32 01.

CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Section communication interministérielle

Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09

Courriel : pref-communication@ardeche.gouv.fr



ANNEXE

Si vos enfants sont scolarisés dans les établissements ci-dessous, leur transport scolaire ne sera pas assuré le 1^{er} mars.

Barjac (30)

Vagnas

St Paul de Jeune

Banne

Grospierres

Les Vans

Gravieres

Les Assions

Lablachere

Pied de Borne (48)

Ruoms

Rosieres

Joyeuse

Balazuc

Laurac

Vernon

Uzer

Largentiere

Sanilhac

Beaumont

Chassiers

Joannas

Vogue

Villeneuve de berg

Rocles

Dompnac

Valgorge

Berzeme

Ailhon

Lentillères

Labastide PuyLaurent (48)

Pont de Labeaume

Asperjoc

Meyras

Thueyts

Antraigues sur Volane

Montpezat

Burzet

Labastide sur Besorgues

St Cirques

Lac d'Issarles

Coucouron

Langogne (48)

St Joseph des Bancs

Genestelle

St Etienne de Boulogne

St Michel de Boulogne

St Andeol de Vals

Aizac

Barjac (30)

Ales (30)

St Ambroix (30)

Montpezat

St Cirques

Aubenas

Vallon

Vals Les Bains

Les Vans

Joyeuse

Largentiere

Villeneuve de Berg

Ruoms

Langogne (48)

Le Puy en Velay (43)